

## **CONSIGNE DE NAVIGABILITE**

définie par la Direction Générale de l'Aviation Civile

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

### AVIONS WASSMER TYPES WA40, -40A, -40B

#### LEVIER ET EMBOUT DE COMMANDE DE L'ATTERRISSEUR ESCAMOTABLE

(Mise à jour de la documentation)

Le mécanisme de commande de l'atterrisseur a été réalisé suivant trois dispositifs différents installés lors de la fabrication des avions.

On distingue chronologiquement :

- 1er cas - Les avions numéros 01 à 46 inclus (exceptés numéros 5 et 43),
- 2ème cas - Les avions numéros 46 à 83 inclus (ainsi que les numéros 5 et 43),
- 3ème cas - Les avions à partir du numéro 84.

Il est possible que durant leur vie, certains avions aient été transformés. Le classement ci-dessus n'est donc pas un critère sûr pour savoir si les pièces le composant sont d'un modèle satisfaisant.

En conséquence dans les 100 heures (cent) de vol suivant la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité, effectuer un examen visuel du mécanisme pour reconnaître de quel cas il relève sachant que :

#### LES PIECES SATISFAISANTES SONT :

- 1er cas - Levier réf. 40-47-02 S1 et guignol de verrouillage réf. 40-42-10 (repère 21 page 103 du manuel de pièces détachées).
- 2ème cas - Levier renforcé réf. 40-47-MS2 ou 40-40-02 S2 comportant un épaulement caractéristique et embout dont la tige est de  $\varnothing$  12 et marquées T 12 (page 53 ou 65 du manuel des pièces détachées).

#### LES PIECES A REMPLACER SONT :

- Tous levier référence 40-47-M ou 40-40-02 (dont la référence ne comporte pas l'indice S2 et qui n'a pas l'épaulement caractéristique).
- Tous embout dont la tige est de  $\varnothing$  10 et marqué T ou TT (de façon à rendre le montage conforme au 2ème cas ci-dessus).

.../...

Date : 4/05/83

AVIONS WASSMER TYPES WA40, -40A,  
-40B

Réf. : 83-68-IMP(A)

NOTA : Le remplacement d'une pièce rend obligatoire l'exécution d'un nouveau réglage complet du mécanisme d'atterrisseur suivant les prescriptions du manuel d'entretien et du Bulletin Service WASSMER WA40 n° 18.

---

Porter mention de l'exécution de l'inspection et des travaux sur le livret avion.

---

Consulter le Bulletin Service ISSOIRE AVIATION n° 20 du 22 décembre 1982.

---

Cette Consigne de Navigabilité annule et remplace les précédentes Consignes de Navigabilité :

- WA40 : 62-14-4

et

- WA40 : 64-21-7

---

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : dès réception de la Consigne de Navigabilité ou au plus tard le : 11 MAI 1983